



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES DE VILLEBON SUR YVETTE DU 11 FÉVRIER 2025**

Le 11 février 2025 à dix-sept heures trente, la Caisse des Ecoles de la commune de Villebon-sur-Yvette s'est réunie au lieu habituel de ses séances, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025 sous la présidence de Madame Michèle BOULANGER, 4^{ème} adjointe au Maire.

MEMBRES PRESENTS : Michèle BOULANGER, Nicole MARIE, Karine LORIN, Naïma BAHFOUD, Aurélie BOUDIN, Pascale GUERINEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Chantal ZELMATI, Virginie POLIZZI, Sandrine LEMONNIER, Marianne DUBOIS

SECRETAIRE : Sophie De Nardi

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – CAISSE DES ECOLES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération 2024-10 approuvant le Débat d'Orientation Budgétaire du 10 décembre 2024,

Vu l'arrêté du Maire n°ARR-2020-06-204 du 22 juin 2020 désignant Madame Michèle BOULANGER, 4^{ème} Adjointe au Maire, pour présider la Caisse des écoles publiques de la Commune,

Vu la note de synthèse adressée aux membres de la Caisse des écoles,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif de la Caisse des Ecoles pour l'année 2025,

Considérant que lors de la séance du 21 janvier 2025, le délai de convocation de 12 jours requis par la nomenclature M57 n'a pas été respecté

Le comité de la Caisse des Ecoles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de retirer la délibération n° DEL 2025-01 du 21 janvier 2025 approuvant le budget primitif 2025,

ADOpte le budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles, qui s'équilibre en section de fonctionnement pour 49 100€,

DECIDE que le plafond des virements de crédits de chapitre à chapitre est fixé à 7,5 % des dépenses réelles de la section fonctionnement (hors dépenses de personnel).

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette le 11 février 2025

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Madame Michèle BOULANGER
4^{ème} Adjointe au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101895-20250217-DEL2025-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 19/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 15 février 2025.